

Entête commune



Wallonie

ENQUETE PUBLIQUE

Du 03/09/2025 au 07/10/2025 (affichage du 26/08/2025 au 07/10/2025)

CODE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-13 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'environnement

Référence commune : EP 202500804 - HOULLIFONTAINE

Référence DPA : 10015259/FGE.dti

Référence DGO4 : F0510/84010/PU3/2024.1/2373072/CM-cv

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une **nouvelle enquête publique suite au dépôt de plans modificatifs** est ouverte, relative à la demande de la SA CAMPING HOULLIFONTAINE, dont le siège social est établi Chemin de Snéviot, 49 à 6830 BOUILLON (Poupehan), en vue d'obtenir le **PERMIS UNIQUE** pour :

« La création d'un village de vacances, en lieu et place d'un camping, comprenant 140 lodges, 237 emplacements de parking, une réception, une épicerie, une brasserie avec bar et restaurant et le placement d'un système d'épuration individuelle des eaux usées de 700EH en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout ».

Situation : Chemin de Snéviot, 49 à 6830 Bouillon (Poupehan)

Cadastré : 7^e Division Poupehan Section A n°403A, n°377D, n°378G, n°380A, n°383A, n°384C, n°387D, n°387F, n°388B, n°389A, n°390A, n°390B, n°391B, n°391C, n°392G, n°393D, n°397K, n°397L, n°397M, n°397N, n°398C, n°427D, n°429C, n°436P, n°436R, 441D, 442, n°443C, n°444C, n°382A, n°381A, n°445E, n°451B et n°430.

Le projet est soumis à enquête publique de 30 jours car :

- il nécessite un permis d'environnement (rubrique 90.14 : système d'épuration individuelle en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout),
- il nécessite l'intervention du fonctionnaire délégué sur les écarts au schéma d'orientation local suivants :
 - non-respect des emplacements de camping de passage ;
 - démolition des sanitaires (article D.IV.5 du CoDT).

Le dossier de plans modificatifs adapte le projet afin de tenir compte des remarques formulées par les différentes instances et le public, principalement celle de l'implantation d'une série d'éléments constructifs en zones d'aléa moyen et faible. Leur repositionnement hors desdites zones a entraîné une révision du projet à la baisse (diminution du nombre de lodges et des emplacements de parking) et sa réorganisation spatiale plus générale.

Le projet est soumis à **étude d'incidences sur l'environnement** (rubrique 55.23.01 : village de vacances et aménagements associés en zone de loisirs au sens de l'article D.II.27 du CoDT de 2 ha et plus), et le dossier de plans modificatifs comporte un corollaire d'étude, tous deux consultables dans le cadre de la présente enquête.

Il s'agit d'un projet de catégorie B, conformément à l'article D.29-1, §4, b) 1° du Code de l'Environnement, soumis à enquête publique d'une durée de 30 jours (article D.29-13, §1^{er} 2° du Code de l'Environnement, articles D.IV.40, D.VIII.2, §2, D.VIII.6, D.VIII.7 et suivants du CoDT).

L'enquête publique est ouverte du 03/09/2025 au 07/10/2025

DATE D’AFFICHAGE DE L’AVIS D’ENQUÊTE	DATE D’OUVERTURE DE L’ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L’ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU :
26/08/2025	03/09/2025	Administration communale rue Albert Raty, 112 5550 Vresse-sur-Semois Le 28/05/2025 à 11h00	Par courrier au Administration Communale Service Urbanisme Rue Albert Raty, 112 5550 Vresse-sur-Semois

Le dossier peut être consulté à partir de la date d’affichage jusqu’à la date de clôture de l’enquête (tous les jours ouvrables de 9H00 à 12H00 et un jour en semaine jusque 16H00 sur rendez-vous) à l’Administration Communal rue Albert Raty, 112 à Vresse-sur-Semois auprès du Service urbanisme de la Commune, au téléphone 061/46 58 30.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme au même endroit.

Tout intéressé peut formuler ses réclamations et observations écrites auprès de l’administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu’à la clôture de l’enquête (à peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés) :

- Par courrier ordinaire à l’adresse suivante : Administration Communal, rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois ;
- Par télécopie au numéro 061/50 15 47 ;
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : patricia.martin@vresse-sur-semois.be
- Remises au Service urbanisme dont le bureau se situe rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

L’enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique porteront la mention : enquête publique SA CAMPING HOULIFONTAINE pour « **Le Village de vacances SA CAMPING HOULIFONTAINE** ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l’administration communale ou lors de la séance de clôture de l’enquête.

L’autorité de décision sur la demande de permis unique est le Collège Communal de Bouillon.

A Vresse-sur-Semois, le **25 AOUT 2025**

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Sylvain BOSSART



Arnaud ALLARD

Coordonnées du Fonctionnaire Technique : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00)

Coordonnées du Fonctionnaire Délégué : SPW – DGO4 – Direction d’Arlon, Place Didier 45, 6700 ARLON (063/58.91.11)